

Quick Start - Apprentissage APAPS

Planning de votre apprenti

L'année de votre apprenti est rythmée par les jours d'école et les vacances scolaires. La rentrée scolaire se situe aux environs de mi-août (voir dates sur le site du Canton de Neuchâtel).

Vos plannings tiennent compte des jours où ils sont à école et où ils seront avec vous en entreprise. Les apprentis sont 2 jours/semaine à l'école durant la 1^{ère} et la 2^e année, 1 jour/semaine la 3^e année.

Durant les vacances scolaires, ils sont en entreprise (s'ils n'ont pas demandé de congés).

Votre Agenda

- Août/Septembre : Cours Inter Entreprise (voir dates sur le site)
- Octobre à Décembre : TPE + attestation de 10 leçons suivies ou données
- Janvier : Rapport de formation semestriel et Remise Note TPE
- Mars : Cours Inter Entreprise
- Avril à Juin : STA + attestation de 10 leçons suivies ou données
- Juillet : Rapport de formation semestriel

La Note d'expérience en entreprise

Vous trouverez sur le site Bewegung und Gesundheit tous les renseignements utiles sur le site

: <https://www.bewegung-und-gesundheit.ch/fr/formation/cfc/journee-dinformation-pour-formateurs/>

➔ Formation -> CFC -> Informations pour formateurs

La brochure intitulée **Programme de formation standard** est très bien expliquée, en page 7, 8, 9 et 10 vous avez toutes les explications sur quand et comment organiser le Travail de Projet en Entreprise (TPE) et la Situation de Travail et d'Apprentissage (STA).

Durant les 3 ans, l'apprenti a 3 TPE à rendre (en décembre) et 2 STA (en juin) le 3^e STA étant remplacé par les examens finaux d'apprentissage.

La note d'expérience en entreprise compte pour 40% (TPE/STA et l'EXA PRATIQUE) de la note finale (voir aussi **Pondération des notes** et **Déroulement de l'Apprentissage** sur le site)

Date de remise des Notes

- TPE : fin janvier (dernier délai)
- STA : fin juillet (dernier délai)
- Attestation de leçons suivies ou données : fin juillet et fin avril la 3^e année

Vous avez également sur le site de l'OrTra

- **Plan de formation** : programme des 3 années
- **TPE et STA** : les formulaires d'évaluations, les critères et exigences
- **Attestation de leçons suivies et données** : le formulaire à remplir
- **Rapport de formation** : le formulaire pour les rapports semestriels

Remise des Notes – Rapports - Attestations

Les rapports TPE et STA avec la note doivent être envoyés scannés au format PDF à L'OrTra, à l'adresse : <https://odabug.odaorg.ch>

Les attestations des leçons suivies ou données sont à envoyer scannées au format PDF au secrétariat de l'OrTra à l'adresse : <https://odabug.odaorg.ch>

Les Rapports de formation doivent être gardés dans l'entreprise à l'attention du service d'orientation professionnelle s'ils en font la demande.

Obligation de conserver les documents

Le formateur / la formatrice a l'obligation de conserver tous les documents relatifs à la mise des notes jusqu'à 1 mois après la fin de la session d'examens.

Suivi avec les formateurs

Alain Amherd a.amherd@sfgv.ch 079 / 503 50 44



OrTra **Activité physique et santé**
Association suisse des professions du mouvement